

PLANIFIER VOTRE AVENIR



René Joubert, directeur
PLANI-GESTION QUATRE SAISONS INC.
Courtier en épargne collective et en contrat d'investissement
Prenez rendez-vous dès maintenant
Tél.: (819) 829-1707 07212

Pas de ruée vers les États-Unis

Julie BONNEAU Sherbrooke

Malgré le début des vacances pour plusieurs et une petite visite des nuages au cours des derniers jours, les Estriens sont demeurés relativement fidèles au Québec!

Pas plus de résidents ont franchi les frontières américaines dans l'espoir d'y passer une fin de semaine sur la plage. Même que le nombre de retour au Québec est demeuré relativement plus bas que lors des fins de semaine de la Saint-Jean-Baptiste et du 1er juillet.

Hier, là-bas, il faut dire que le soleil se faisait pratiquement aussi discret et les nuages aussi persistants

que chez-nous. Les vacanciers devaient en effet se rendre jusqu'à Virginia Beach pour connaître des températures plus chaudes, mais encore là, les nuages avaient le dessus sur le soleil!

Cependant, il semble bien qu'un certain nombre de Québécois soient entrés aux États-Unis, sans être encore de retour au pays. En effet, si l'achalandage aux douanes est demeuré relativement le même, certaines institutions financières ont remarqué, au cours de la semaine dernière et au début de cette semaine, une légère hausse dans l'échange d'argent. Une hausse comparable à celle de l'an dernier, à pareille date. Mais ce n'est cependant pas le cas de toutes les institutions financières, les avis à ce sujet demeurent partagés.

Les douanes de Chartierville ont connu une fin de semaine normale d'été, mais les employés attendent la fin des vacances pour faire des comparaisons avec l'an dernier. «En fin de semaine les gens entraînent aux États-Unis, nous allons pouvoir comparer dans quelque temps alors que les gens reviendront de leur séjour.»

Selon Jacinthe St-Pierre, des douanes de Rock Island les gens partent beaucoup moins longtemps qu'auparavant. «Au lieu de partir une semaine complète, les gens séjournent aux États-Unis seulement trois quatre jours. De plus, ils font beaucoup moins d'achats, malgré la hausse des exemptions. Le taux de change demeure la seule explication.»

Depuis le 13 juin dernier, l'exemption pour les gens qui séjournent aux États-Unis au moins 48 h a doublé, passant de 100 \$ à 200 \$. De plus pour ceux qui partent plus de 7 jours le montant est désormais de 500 \$. Et maintenant, les voyageurs peuvent la demander aussi souvent qu'ils le désirent, mais il est rare qu'ils le font. «Les gens ont droit à 500 \$ par personne et s'ils ramènent 100 \$ c'est beau. Ils rapportent des petits souvenirs, des choses qu'ils ne peuvent pas trouver ici», explique Claude Laurence, la chef des opérations aux douanes de Stanhope.

Les Québécois traversent moins les frontières mais les Américains visitent de plus en plus le Québec. Le nombre de non-résidents à franchir nos frontières a pratiquement doublé depuis l'an dernier.

DEVICES

Voici les taux des devises étrangères fournis hier par la banque de Montréal.

Allemagne (mark)	0,9805
Belgique (franc)	0,048831
Brésil (real)	1,5519
Chine (renminbi)	0,1699
Colombie (peso)	0,00163
Corée (won)	0,001867
E.A.U. (dirham)	0,3803
Espagne (peseta)	0,01184
États-Unis (dollar)	1,3610
France (franc)	0,2821
Hong Kong (dollar)	0,1812
Italie (lire)	0,000873
Japon (yen)	0,01540
Mexique (peso)	0,2455
Pays-Bas (florin)	0,8992
Royaume-Uni (livre)	2,1722
Russie (rouble)	0,000307
Suisse (franc)	1,2030
Taiwan (dollar)	0,0535
Venezuela (bolivar)	0,00824

Remontée du taux d'escompte

Ottawa (PC)

La Banque du Canada a augmenté mardi son taux directeur, après l'avoir abaissé la semaine dernière. Celui-ci, qui était de 6,58 pour cent la semaine dernière, est passé à 6,78 pour cent, ce qui représente une hausse de 20 centièmes de point.

Le taux d'escompte le plus bas au cours des 12 derniers mois a été de 5,54 pour cent, le 4 octobre 1994. Son niveau le plus élevé des douze derniers mois remonte au 7 mars 1995, où il atteignait 8,60 pour cent.



Un magasin HMV quatre fois plus grand

Le magasin HMV du Carrefour de l'Estrie est maintenant quatre fois plus grand. Nouvellement agrandi, le commerce de disques et cassettes couvre maintenant une superficie de 4000 pieds carrés. Pour servir la clientèle, on a de plus engagé du personnel supplémentaire ce qui porte le nombre d'employés à 12. HMV offrira une plus grande variété de titres.

EMBAUCHEZ des étudiants.

JOURNÉE DE L'ÉTUDIANT EN ENTREPRISE

L'équipe du Centre d'emploi du Canada pour étudiants remercie sincèrement les employeurs suivants qui ont permis à 45 étudiants des environs de Sherbrooke de vivre une expérience enrichissante:

<ul style="list-style-type: none"> Accommodation Domon Alimentation J.M. Chartier Assurances L. Lachance et associés Auberge Brooks Auberge Élite Brasserie Molson-O'Keefe Brasserie Fleurimont Bureau de Jean Charest Bertrand Degré Inc. Cage aux Sports Centre d'emploi du Canada Centre de recherche Agriculture Canada Chambre de commerce de la région sherbrookoise Clinique médicale Marquette Coif'Hom 	<ul style="list-style-type: none"> Construction D.G.L. Marinick Québec inc. École de conduite Tecnic Électro Fredette Engrenages Sherbrooke (Les) Estrie Auto Centre Fédération des Caisses populaires de l'Estrie Jean Coutu (Magog) La Tribune Marché Métro Couture Matériaux Carrefour (Rona) Mésotec inc. Motel Ermitage Motel La Réserve Pharmaprix Meilleur (Carrefour) 	<ul style="list-style-type: none"> Pizzeria Demers Précigraphik inc. Restaurant Horace Restaurants McDonald (King est et ouest) Rita Fleuriste Les Rôtisseries de Sherbrooke (St-Hubert) Sears Canada Serres et pépinière St-Élie Sports Experts (Carrefour) Supermarché Marceau Téléson enr. The Record Usinage Nado
--	--	--

Rejoignez le Centre d'emploi du Canada pour étudiants au 566-1044 jusqu'au 28 juillet.

La Chambre de commerce de la région sherbrookoise | Développement des ressources humaines Canada | Human Resources Development Canada

PLACEMENTS

Effets des fluctuations du dollar canadien

Notre dollar fait soudainement la manchette. Presque quotidiennement, la presse financière parle des conséquences de la hausse ou de la baisse de notre dollar par rapport au dollar américain.

Ces derniers temps, le dollar canadien est à la hausse tandis que le dollar américain a perdu du terrain face à d'autres devises comme le mark allemand et le yen. Mais il y a quelques mois à peine, le dollar canadien reculait par rapport au dollar américain.



Yvon FORTIER

Nous connaissons tous les conséquences les plus immédiates de la fluctuation de notre dollar. Les vacances que nous prenons aux États-Unis nous coûtent moins cher lorsque notre dollar est vigoureux et plus cher lorsque notre dollar chute. Ceux qui vont dans les centres commerciaux de l'autre côté de la frontière grimacent chaque fois que notre dollar faiblit.

Mais beaucoup d'entre nous ne réalisons pas que le niveau de notre dollar a bien d'autres conséquences sur notre vie quotidienne.

Par exemple, lorsque la valeur du dollar canadien change de beaucoup, il y a de fortes chances que cela ait des répercussions sur le coût de la vie.

Taux d'intérêt

Lorsque notre dollar chute, les taux d'intérêt augmentent inévitablement au Canada. C'est que la Banque du Canada relève les taux d'intérêt afin d'attirer les investisseurs étrangers. Lorsque ces investisseurs injectent plus d'argent dans notre économie, notre dollar se renforce ou se stabilise en raison de l'accroissement de la demande.

Dans l'intervalle, les taux de tous les prêts, des prêts hypothécaires aux prêts automobiles, augmentent au Canada.

Inversement, la vigueur de notre dollar a un effet contraire. Comme il n'est plus nécessaire de maintenir les taux d'intérêt à un

niveau élevé, les coûts d'emprunt diminuent.

Les fluctuations de notre dollar ont également une incidence sur l'inflation. Lorsque notre dollar monte, les importations sont moins chères et les entreprises qui utilisent des matériaux étrangers s'en réjouissent. Cette situation entraîne par ailleurs une diminution de la demande de biens et de matériaux canadiens et il est difficile pour nos producteurs de hausser leurs prix et de demeurer concurrentiels. En conséquence, l'inflation - ou la hausse du coût de la vie - est moindre. Le contraire se produit lorsque notre dollar est faible.

Placements

Les fluctuations de notre dollar ont également des répercussions sur les investisseurs. Les entreprises exportant principalement aux États-Unis (ou dont les biens sont en général évalués en dollars US, comme le pétrole, les pâtes et papier) peuvent profiter de la baisse de notre dollar. Ces entreprises vendent alors leurs biens moins cher et peuvent augmenter leurs ventes et leurs bénéfices. Pour les actionnaires, cela peut se traduire par une hausse des dividendes et des cours.

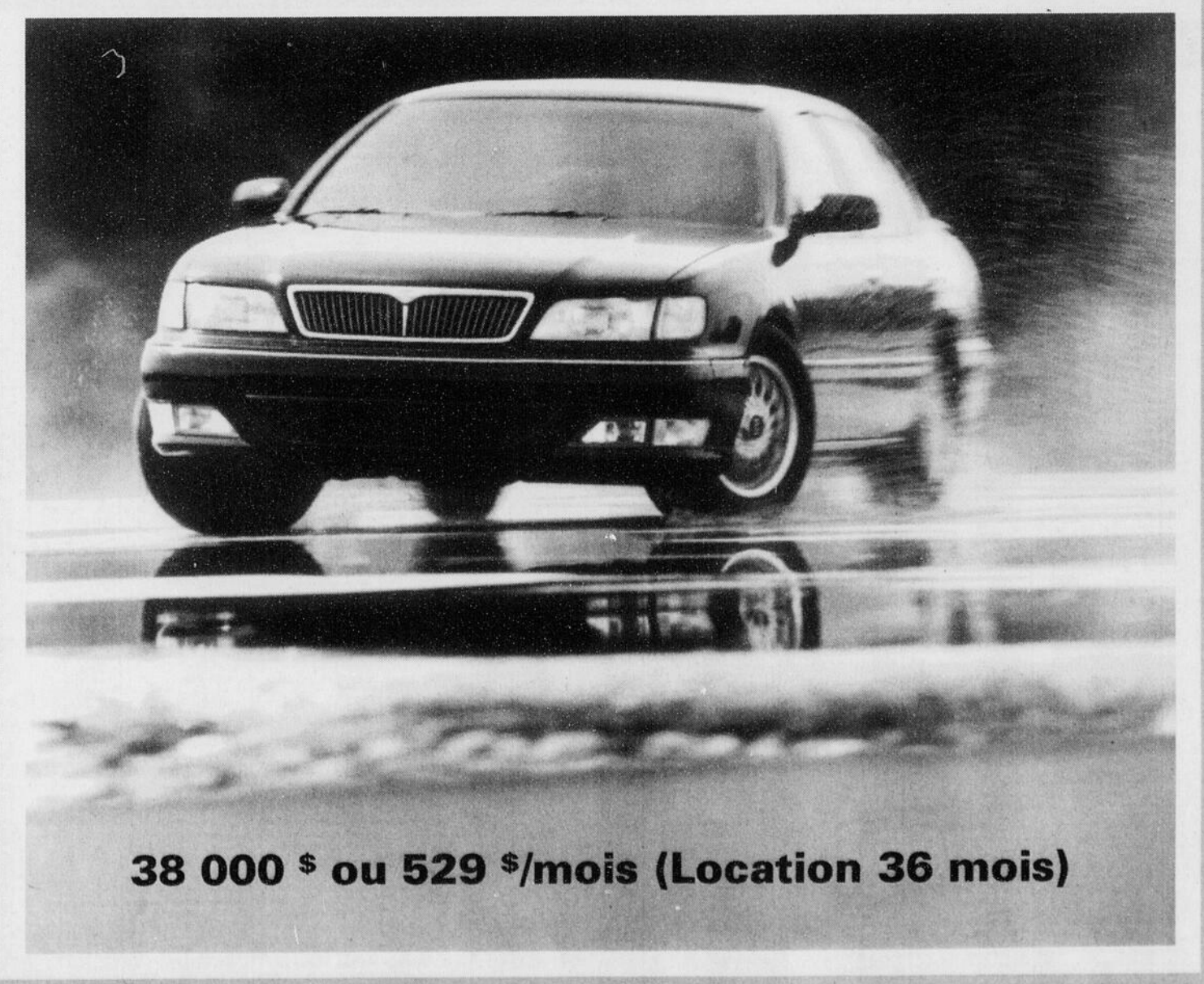
Par ailleurs, les entreprises tributaires des importations en provenance des États-Unis ou de pays dont la devise est forte connaissent une augmentation de leurs coûts. Cette situation peut entraîner une diminution des bénéfices, des dividendes et des cours.

Si vous détenez des placements étrangers, tels des actions négociées sur le marché américain, les fluctuations de notre dollar se répercutent sur leur rendement. Lorsque notre dollar est faible, la vente de vos placements américains vous rapporte davantage, tandis que vous perdez lorsque le dollar canadien s'apprécie. Comme vous pouvez le constater, la performance de notre dollar a de multiples répercussions.

Yvon Fortier
Directeur régional
Pour le Groupe Investors
à Sherbrooke


L'ASSURANCE D'UN NOM PRESTIGIEUX L'ATTRAIT D'UN NOUVEAU MODÈLE

INFINITI I30 1996



38 000 \$ ou 529 \$/mois (Location 36 mois)

4280, boul. Bourque,
Rock Forest
(819) 823-8008



SHERBROOKE
INFINITI



NISSAN

* Location de 36 mois, avec versement initial de 5 950\$ ou l'échange équivalent. Et comme pour toutes les offres de location Infiniti, aucun dépôt de garantie n'est requis et les frais de transport et de préparation sont compris dans le prix de la location. Sujet à l'approbation du crédit. Limite de 75 000 km. Excédentaire de 0,12\$/km. Taxes en sus.

EN BREF

NDLR. En raison de difficultés techniques, La Tribune ne peut publier aujourd'hui les tableaux de la bourse de Toronto.

Les Canadiens fidèles à leur épicerie

Montréal (PC) — De 1991 à 1993, les Canadiens ont affiché une fidélité croissante et changé beaucoup moins souvent de magasin d'alimentation. Tel est l'un des nombreux résultats de Tendances canadiennes 1995, un sondage sur le magasinage mené tous les deux ans par le compte du Conseil canadien de la distribution alimentaire, du Food Marketing Institute aux États-Unis et du magazine Canadian Grocer.

Environ le quart seulement des consommateurs canadiens déclarent avoir changé de magasin cette année, pour profiter de prix plus bas ou parce que l'établissement était mieux situé. Les améliorations souhaitées par les gens à leur supermarché habituel concernent le choix et la variété des produits, de bons et bas prix et un service rapide à la caisse, celui-ci affichant la plus forte hausse des derniers sondages.

Non seulement les consommateurs sont-ils plus fidèles à leur supermarché, mais ils lui font aussi davantage confiance pour assurer la salubrité des aliments qu'ils y achètent.

Les voyages outre-mer ont la cote

Ottawa (PC) — Les Canadiens ont effectué un nombre record de voyages outre-mer en mai.

Les touristes canadiens ont choisi des destinations autres que les États-Unis pour leurs vacances. On a en effet répertorié 300 000 séjours outre-mer en mai, surmontant la précédente hausse observée en mars, a indiqué mardi Statistique Canada. Cette tendance à la hausse des voyages outre-mer n'a cessé de croître depuis 1991.

Les Canadiens ont également effectué 1,2 million de voyages d'une nuit aux États-Unis en mai, une progression de 1,1 pour cent par rapport à avril. Le nombre de séjours d'une nuit chez nos voisins du sud est à la baisse depuis la fin de 1991, alors que les consommateurs canadiens se dirigeaient en grand nombre de l'autre côté de la frontière pour faire leurs achats.

Par ailleurs, les visites d'une nuit de touristes étrangers au Canada ont diminué en mai. Les Américains ont effectué moins de voyages chez nous (— 1,6 pour cent) et le nombre de touristes provenant d'outre-mer a baissé légèrement.

Le nombre de Canadiens ayant séjourné une nuit aux États-Unis est resté stable depuis avril 1994, alors que le nombre d'Américains entreprenant une visite d'une nuitée au Canada a crû depuis de début de 1994.

Forte chute du bénéfice chez Chrysler

Highland Park, Michigan (PC) — Le fabricant américain d'automobiles Chrysler a réalisé un bénéfice net de 135 millions \$ US au cours du second trimestre de son présent exercice, en forte baisse par rapport à un bénéfice net de 956 millions \$ US au cours de la même période de l'exercice précédent.

Selon la direction, «la baisse du bénéfice du second trimestre de 1995 par rapport à celui de 1994 est attribuable à divers facteurs dont la diminution des volumes de production, les frais associés au changement de modèle et au lancement de la toute nouvelle mini-fourgonnette, la charge liée à l'usine de montage de Newark, la hausse des mesures incitatives et la baisse des ventes au Mexique».

Pour les six premiers mois de l'année, le bénéfice net se situe à 727 millions \$ US ou 1,81 \$ US par action ordinaire, comparativement à 1,894 milliard \$ US ou 4,64 \$ US pour la période correspondante de l'année dernière. Les ventes au détail de voitures et de camionnettes Chrysler au Canada et aux États-Unis ont été de 680 305 unités au cours du deuxième trimestre.

Les exportations chutent pour un quatrième mois

Ottawa (PC) — Environ 80 pour cent des véhicules construits au Canada sont envoyés aux États-Unis.

Les exportations d'équipements industriels, de métaux, de produits chimiques, de plastiques et d'engrais sont également en baisse.

La dernière baisse des exportations durant quatre mois d'affilée était survenue entre décembre 1990 et mars 1991.

En 1994, c'est surtout grâce aux exportations que l'économie canadienne gagnait de la vigueur. Mais cette année, elles ont faibli à cause d'un ralentissement de l'économie

américaine, le principal marché pour les produits canadiens.

Par ailleurs, les importations ont progressé de 3,5 pour cent en mai, à 19,3 milliards de dollars. Cette hausse est due aux importations de machines devant être utilisées dans le cadre du projet d'exploration pétrolière Hibernia au large des côtes atlantiques et de pétrole brut.

La baisse des exportations et la remontée des importations ont fait fléchir le surplus des échanges commerciaux à un peu moins de 1 milliard de dollars en mai, par rapport à 1,8 milliard en avril.

Labatt deviendra une entreprise belge d'ici peu

Toronto (PC) — La compagnie Labatt cessera bientôt d'être une entreprise canadienne.

La vente du réseau TSN et des autres intérêts dans le secteur des médias a été le dernier obstacle précédant le vote des actionnaires de vendredi au sujet d'une offre d'achat faite par la société belge Interbrew.

Le marché devrait passer, dit-on, exactement comme une bière froide passe en plein milieu d'une journée de canicule.

«A 28,50 \$ l'action, l'offre est passablement attrayante. Le conseil d'administration et la direction le pensent certainement, ils ont tous deux approuvé cette offre», a indiqué hier Paul Smith, porte-parole de Labatt.

«On s'attend donc à ce que le marché conclue ce jour-là», de poursuivre M. Smith.

Même les observateurs les plus familiers avec cette compagnie canadienne n'y voient aucune opposition. «Non, il n'y a pas de surprises prévues à cette assemblée», déclare Jacques Kavafian, analyste chez Lévesque, Beaubien, Geoffroy.

Estime-t-il que l'offre de 28,50 \$ représente une bonne affaire? Il refuse de se prononcer

car cette question, pour lui, est maintenant devenue purement «théorique».

Si le vote est positif, comme on s'y attend, Interbrew s'adressera à un juge de la Cour de l'Ontario, lundi, afin de faire approuver l'entente de 2,7 milliards \$.

Et c'est à ce moment-là que Labatt cessera d'être une entreprise canadienne.

Paul Smith insiste toutefois sur le fait que ce seront encore les mêmes travailleurs qui assureront la production de la bière Labatt. Même chose pour les ingrédients, le service et les taxes qui resteront intimement reliés au Canada. Bref, pour la plupart des gens, il n'y aura pas de changement significatif.

Le porte-parole de Labatt souligne par ailleurs le fait qu'un compétiteur comme la Molson est en partie propriétaire d'intérêts australiens et américains.

Les employés de Labatt sont à la fois «enthousiasmés et optimistes» à l'idée d'avoir un nouveau propriétaire, poursuit-il.

Les marchés de Labatt sont en croissance depuis cinq ans et, pour sa part, Interbrew possède une longue expérience dans ce secteur d'activité, ajoute avec confiance M. Smith.

IBM affiche un trimestre du tonnerre

Armonk New York (Reuter)

Le géant américain de l'informatique IBM Corp a annoncé hier des résultats trimestriels record, au niveau des bénéfices aussi bien que du chiffre d'affaires.

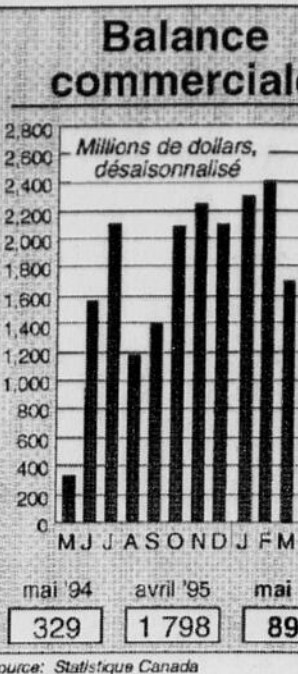
Le trimestre s'est soldé par des bénéfices de 1,7 milliard de dollars US (2,97 dollars par action), soit des montants plus du double de ceux de 689 millions et 1,14 dollar enregistrés un an plus tôt, et le chiffre d'affaires a totalisé 17,5 milliards contre 15,3 milliards.

Les analystes avaient tablé en moyenne sur un bénéfice de 2,40 dollars par action.

Le PDG d'International Business Machines, Louis V. Gerstner Jr., a ainsi pu parler d'un «très bon trimestre». «Si notre fusion avec Lotus a beaucoup retenu l'attention ces dernières semaines, nous avons aussi enregistré d'importants progrès stratégiques pendant le trimestre dans d'autres domaines d'IBM», a-t-il déclaré.

«Toutefois, a-t-il observé, malgré tout ce que nous avons accompli, il faut admettre que, pour maintenir ce rythme, il nous faudra continuer de progresser dans tous les domaines de la société».

Louis Gerstner a observé prudemment que les comparaisons financières par rapport à son dernier trimestre, à cause du ralentissement des économies américaines et européennes.



Tableaux boursiers

MONTREAL

Table of stock prices for Montreal, including indices like A et B, and various individual stocks.

Ventes Heat Best. Form. Chang.

Table of stock prices for Montreal, categorized by 'Ventes Heat Best. Form. Chang.'.

Ventes Heat Best. Form. Chang.

Table of stock prices for Montreal, categorized by 'Ventes Heat Best. Form. Chang.'.

Ventes Heat Best. Form. Chang.

Table of stock prices for Montreal, categorized by 'Ventes Heat Best. Form. Chang.'.

Ventes Heat Best. Form. Chang.

Table of stock prices for Montreal, categorized by 'Ventes Heat Best. Form. Chang.'.

Ventes Heat Best. Form. Chang.

Table of stock prices for Montreal, categorized by 'Ventes Heat Best. Form. Chang.'.

Ventes Heat Best. Form. Chang.

Table of stock prices for Montreal, categorized by 'Ventes Heat Best. Form. Chang.'.

Ventes Heat Best. Form. Chang.

Table of stock prices for Montreal, categorized by 'Ventes Heat Best. Form. Chang.'.

Ventes Heat Best. Form. Chang.

Table of stock prices for Montreal, categorized by 'Ventes Heat Best. Form. Chang.'.

Ventes Heat Best. Form. Chang.

Table of stock prices for Montreal, categorized by 'Ventes Heat Best. Form. Chang.'.

FONDS MUTUELS

Table of mutual fund prices and performance metrics.

FONDS MUTUELS

Table of mutual fund prices and performance metrics.

FONDS MUTUELS

Table of mutual fund prices and performance metrics.

FONDS MUTUELS

Table of mutual fund prices and performance metrics.

FONDS MUTUELS

Table of mutual fund prices and performance metrics.

FONDS MUTUELS

Table of mutual fund prices and performance metrics.

FONDS MUTUELS

Table of mutual fund prices and performance metrics.

FONDS MUTUELS

Table of mutual fund prices and performance metrics.

FONDS MUTUELS

Table of mutual fund prices and performance metrics.

FONDS MUTUELS

Table of mutual fund prices and performance metrics.

AVIS LÉGAUX - APPEL D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- Lors d'une séance tenue le 3 juillet 1995, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 366 et intitulé: **modification des usages à l'intérieur du secteur de zone P6**
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 août 1995 à 20 heures à la salle du conseil, 5655, route 112, Ascot Corner. L'objet de cette assemblée est de permettre l'industrie de l'habillement. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures et jours habituels d'ouverture du bureau.

Le secteur visé est situé sur la rue Principale entre la route 112 et le chemin de la Rivière.

Croquis de la zone P6

13 juillet 1995. Suzanne B. Jacques, Secrétaire-trésorière 08700

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- Lors d'une séance tenue le 3 juillet 1995, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 362 et intitulé: **modification des usages à l'intérieur du secteur de zone C22**
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 août 1995 à 20 heures à la salle du conseil, 5655, route 112, Ascot Corner. L'objet de cette assemblée est de permettre les commerces de boissons alcooliques, les brasseries, les bars et boîtes de nuit et les salles de réception avec permis d'alcool. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures et jours habituels d'ouverture du bureau.

Le secteur visé est situé sur la rue Principale entre la route 112 et le chemin de la Rivière.

Croquis de la zone C22

13 juillet 1995. Suzanne B. Jacques, Secrétaire-trésorière 08696

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- Lors d'une séance tenue le 3 juillet 1995, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 373 et intitulé: **modification des usages à l'intérieur du secteur de zone RE1**
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 août 1995 à 20 heures à la salle du conseil, 5655, route 112, Ascot Corner. L'objet de cette assemblée est de permettre les commerces de détail et les commerces mixtes, logement au 2e étage ou à l'arrière. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures et jours habituels d'ouverture du bureau.

Le secteur visé est situé sur le chemin Galipeau entre la route 112 et le chemin des Sables.

Croquis de la zone RE1

13 juillet 1995. Suzanne B. Jacques, Secrétaire-trésorière 08907

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU VAL SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE STOKE

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement no. 317-95 amendé le plan d'urbanisme, règlement no. 258-91. Conformément aux articles 109.1 à 109.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), lors d'une séance régulière du Conseil municipal, le lundi 3 juillet 1995, a adopté par résolution le projet de règlement no. 317-95.

Ce projet a pour objet d'amender le plan d'urbanisme dans le but d'identifier l'affectation de dépôt de matériaux secs.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le lundi 7 août 1995 à compter de 19 h dans la salle du conseil municipal au 403, rue Principale, Stoke.

Cette assemblée de consultation, présidée par monsieur le maire Nelson Berrault, permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures d'ouverture et copie peut être déléguée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

Plan MRC-ST-002

DONNÉ A STOKE, ce 19 juillet 1995. Diane Roy-Dubois, Secrétaire-trésorière 08669

Ville de Sherbrooke

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 3501-44

À toutes les personnes qui, en date du 3 juillet 1995, étaient domiciliées dans les zones CA2 et HK3, propriétaires d'un immeuble situé dans ces zones au sens de la Loi sur la fiscalité municipale, ou occupants d'une place d'affaires située dans ces zones au sens de la Loi sur la fiscalité municipale.

AVIS PUBLIC

est donné par le soussigné, greffier de la ville de Sherbrooke, lors d'une séance régulière tenue le 3 juillet 1995, le Conseil municipal de la ville de Sherbrooke a adopté le règlement n° 3501-44, modifiant le règlement n° 3501 de zonage, afin d'agrandir la zone HK3 à même une partie de la zone CA2;

que toutes les personnes domiciliées dans les zones CA2 et HK3, propriétaires uniques d'un immeuble situé dans ces zones, occupants uniques d'une place d'affaires située dans ces zones, désignées par procuration comme représentantes des copropriétaires indivis d'un immeuble situé dans ces zones ou des occupants d'une place d'affaires située dans ces zones conformément aux articles 525 et 526 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, ou désignées par résolution comme représentantes d'une personne morale conformément à l'article 528 de ladite loi, qui étaient majeures, de citoyenneté canadienne et qui n'étaient ni interdites, ni en cure fermée suivant la Loi sur la protection du malade mental, ni sous la protection du curateur public, en date du 3 juillet 1995, peuvent demander que le règlement n° 3501-44 fasse l'objet d'un scrutin référendaire suivant les articles 563 à 579 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Lesdites zones CA2 et HK3 sont délimitées tel qu'il apparaît au plan annexé au règlement n° 3501 de zonage dont extrait est ci-après reproduit:

le périmètre des zones concernées est le suivant :
CA2 : bornée en partie par la rue de Dieppe, la rue du Pacifique;
HK3 : bornée en partie par la rue McManamy, la rue Dieppe, la rue du Pacifique, la rue St-Joseph;

que cette demande se fait par l'inscription de leur nom, adresse et qualité, appuyée de leur signature dans un registre ouvert à cette fin, de 9 h 00 à 19 h 00, le 26 juillet 1995, au bureau du greffier situé au 191, rue du Palais, à Sherbrooke; que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu au sujet du règlement n° 3501-44, est de trente-sept (37) et que, si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

que tout intéressé peut le consulter à partir de ce jour, au bureau du greffier, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30, et le 26 juillet 1995, de 9 h 00 à 19 h 00; que le résultat de cette procédure d'enregistrement sera annoncé le 26 juillet 1995, à 19 h 00, au bureau du greffier.

DONNÉ A SHERBROOKE, ce 19e jour de juillet 1995.
Me Pierre Huard, greffier 08814

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- Lors d'une séance tenue le 3 juillet 1995, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 368 et intitulé: **modification des usages à l'intérieur du secteur de zone RE3**
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 août 1995 à 20 heures à la salle du conseil, 5655, route 112, Ascot Corner. L'objet de cette assemblée est de permettre les commerces mixtes, logement au 2e étage ou à l'arrière. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures et jours habituels d'ouverture du bureau.

Le secteur visé est situé sur le chemin Galipeau entre la route 112 et le chemin des Sables.

Croquis de la zone RE3

13 juillet 1995. Suzanne B. Jacques, Secrétaire-trésorière 08652

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU VAL SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE STOKE

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement no. 318-95 amendé le règlement de zonage no. 263-91. Conformément aux articles 130.2 à 130.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), lors d'une séance régulière du conseil municipal le lundi 3 juillet 1995, a adopté par résolution le projet de règlement no. 318-95.

Ce projet a pour objet d'amender le règlement de zonage no. 263-91 afin de modifier les limites des zones RMS-1 et RUM-1.

AVIS est par la présente donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le lundi 7 août 1995 à compter de 19h30 dans la salle du conseil municipal au 403, rue Principale, Stoke.

Cette assemblée de consultation, présidée par monsieur le maire Nelson Berrault, permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures d'ouverture et copie peut être déléguée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

Secteur visé par le règlement:
Partie de la zone RMS-1 amendée et remplacée par la zone RUM1 agrandie et remplacée par la zone RUM1 agrandie

Croquis: (plan MRC-ST-003)

Description:
Le secteur de la zone RMS-1 est constituée des lots 19b-P, P19b, 19c borné au nord-ouest par le lot 19a rang IV, au nord-est par le lot 19d rang IV, au sud-est par le lot 20a rang IV, et au sud-ouest par le lot 19e rang IV. Le secteur de la zone RUM-1 comprenant 20a est borné au nord-ouest par le lot 19b-P rang IV, au nord-est par le lot 20b rang IV, au sud-est par le lot 20c rang IV, au sud-ouest par le lot 20c rang IV.

DONNÉ A STOKE, ce 19 juillet 1995

Diane Roy Dubois, Secrétaire-trésorière 08668

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- Lors d'une séance tenue le 3 juillet 1995, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 367 et intitulé: **modification des usages à l'intérieur du secteur de zone RE2**
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 août 1995 à 20 heures à la salle du conseil, 5655, route 112, Ascot Corner. L'objet de cette assemblée est de permettre les commerces mixtes, logement au 2e étage ou à l'arrière. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures et jours habituels d'ouverture du bureau.

Le secteur visé est situé sur le chemin Galipeau entre la route 112 et le chemin des Sables.

Croquis de la zone RE2

13 juillet 1995. Suzanne B. Jacques, Secrétaire-trésorière 08601

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- Lors d'une séance tenue le 3 juillet 1995, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 371 et intitulé: **modification des usages à l'intérieur du secteur de zone RE13**
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 août 1995 à 20 heures à la salle du conseil, 5655, route 112, Ascot Corner. L'objet de cette assemblée est de permettre les commerces de détail et les commerces mixtes, logement au 2e étage ou à l'arrière. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures et jours habituels d'ouverture du bureau.

Le secteur visé est situé sur le chemin Galipeau entre la route 112 et le chemin des Sables.

Croquis de la zone RE13

13 juillet 1995. Suzanne B. Jacques, Secrétaire-trésorière 08602

EPHÉMÉRIDES

Mercredi 19 juillet.

Anniversaires historiques:

1992 -- Une mêlée éclate rue St-Hubert, à Montréal. Plusieurs commerces sont saccagés et une quarantaine de jeunes sont arrêtés.

1991 -- Halifax vit une deuxième soirée d'émeutes raciales.

1990 -- L'ex-gérant et ex-joueur de baseball Pete Rose est condamné à cinq mois de prison, à une amende de 50 000 \$ et 1000 heures de travaux communautaires par le juge Arthur Spiegel pour avoir falsifié ses déclarations d'impôt.

1989 -- L'Ontarienne Barbara Dodd, qui veut se faire avorter contre la volonté de son compagnon, obtient gain de cause devant les tribunaux. -- Un DC dix s'écrase à Sioux City, en Iowa: 111 morts.

1988 -- Le Québécois Mark Griffin signe un contrat avec les Dodgers de Los Angeles.

1987 -- Le Canada remporte l'épreuve de nage synchronisée en duo lors des Jeux pan pacifiques à Tokyo, grâce à Carolyn Waldo et Michelle Cameron, après avoir dominé les épreuves individuelle et par équipe.

1985 -- Rupture de la digue d'un lac artificiel à Teupuro, au pied des Dolomites en Italie: plus de 300 morts.

1984 -- Une cabine spatiale soviétique, à bord de laquelle la cosmonaute Svetlana Savitskaya effectue un second vol, procède à un rendez-vous avec la station orbitale Saliout Sept.

1980 -- Ouverture, à Moscou, des Jeux Olympiques d'été en l'absence de 36 pays, qui entendent protester contre l'intervention soviétique en Afghanistan.

1977 -- Adoption par le Parlement canadien d'un projet de loi modifiant les règles pour les prestations d'assurance-chômage.

1975 -- Le manoir Richelieu à la Malbaie ferme ses portes à la suite d'une saisie. -- Fin de rendez-vous orbital américano-soviétique Apollo-Soyouz.

1974 -- Le général Franco délègue ses pouvoirs au prince Juan Carlos.

1970 -- Les 721 passagers et hommes d'équipage du navire norvégien Fulvia, en flammes dans l'Atlantique, sont recueillis par un paquebot français.

1949 -- Une terrible explosion provenant d'un incendie dans une raffinerie secoue l'est de Montréal.

1485 -- Début de la construction du mur de Kremlin.

Il est né un 19 juillet:

Le joueur de tennis Ilie Nastase (1946)

Samuel Colt, inventeur du pistolet Colt (1814)

Il nous ont quittés un 19 juillet:

1965: l'ex-président de la Corée du sud, Sygman Rhee (1875)

1892: Thomas Cook, fondateur des excursions Cook.

PENSÉE DU JOUR:

«Mon temps n'est pas encore venu; certains viennent au monde posthumes.» (Friedrich Wilhelm Nietzsche)

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- Lors d'une séance tenue le 3 juillet 1995, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 375 et intitulé: **modification des usages à l'intérieur du secteur de zone RE36**
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 août 1995 à 20 heures à la salle du conseil, 5655, route 112, Ascot Corner. L'objet de cette assemblée est de permettre les commerces de détail et les commerces mixtes, logement au 2e étage ou à l'arrière et l'industrie légère, usages spécifiquement autorisés: garages (réparations générales), ateliers de peinture et de carrosserie, ateliers de remplacement de silencieux, ateliers de remplacement de glaces pour véhicules automobiles, ateliers de réparation et de remplacement de boîtes de vitesse de véhicules automobiles, ateliers de soudure. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures et jours habituels d'ouverture du bureau.

Le secteur visé est situé sur le chemin Galipeau entre la route 112 et le chemin des Sables.

Croquis de la zone RE36

13 juillet 1995. Suzanne B. Jacques, Secrétaire-trésorière 08699

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- Lors d'une séance tenue le 3 juillet 1995, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 374 et intitulé: **modification des usages à l'intérieur du secteur de zone RE34**
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 août 1995 à 20 heures à la salle du conseil, 5655, route 112, Ascot Corner. L'objet de cette assemblée est de permettre les commerces de détail et les commerces mixtes, logement au 2e étage ou à l'arrière et l'industrie légère. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures et jours habituels d'ouverture du bureau.

Le secteur visé est situé sur le chemin Galipeau entre la route 112 et le chemin des Sables.

Croquis de la zone RE34

13 juillet 1995. Suzanne B. Jacques, Secrétaire-trésorière 08698

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- Lors d'une séance tenue le 3 juillet 1995, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 370 et intitulé: **modification des usages à l'intérieur du secteur de zone RE12**
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 août 1995 à 20 heures à la salle du conseil, 5655, route 112, Ascot Corner. L'objet de cette assemblée est de permettre les commerces de détail et les commerces mixtes, logement au 2e étage ou à l'arrière et l'industrie légère. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures et jours habituels d'ouverture du bureau.

Le secteur visé est situé sur le chemin Galipeau entre la route 112 et le chemin des Sables.

Croquis de la zone RE12

13 juillet 1995. Suzanne B. Jacques, Secrétaire-trésorière 08694

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- Lors d'une séance tenue le 3 juillet 1995, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 372 et intitulé: **modification des usages à l'intérieur du secteur de zone RE29**
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 août 1995 à 20 heures à la salle du conseil, 5655, route 112, Ascot Corner. L'objet de cette assemblée est de permettre les commerces de détail et les commerces mixtes, logement au 2e étage ou à l'arrière et l'industrie légère. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures et jours habituels d'ouverture du bureau.

Le secteur visé est situé sur le chemin Galipeau entre la route 112 et le chemin des Sables.

Croquis de la zone RE29

13 juillet 1995. Suzanne B. Jacques, Secrétaire-trésorière 08695

AVIS LÉGAUX - APPEL D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- Lors d'une séance tenue le 3 juillet 1995, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 363 et intitulé: **modification des usages à l'intérieur du secteur de zone C23**.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 août 1995 à 20 heures à la salle du conseil, 5655, route 112, Ascot Corner. L'objet de cette assemblée est de permettre les commerces de boissons alcooliques, les brasseries, les bars et boîtes de nuit et les salles de réception avec permis d'alcool et d'autoriser les commerces de détail et les commerces mixtes, avec logement au 2e étage ou à l'arrière. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures et jours habituels d'ouverture du bureau.

Le secteur visé est situé sur la rue Principale entre la route 112 et le chemin de la Rivière.

Croquis de la zone C23

13 juillet 1995.

Suzanne B. Jacques
Secrétaire-trésorière
08697

CANADA
Province de Québec
Ville de Lennoxville

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 580-95

Avis est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la susdite municipalité, que le 8 mai 1995, le conseil de la ville de Lennoxville a adopté le règlement numéro 580-95 des règlements municipaux, intitulé: «Règlement décrétant l'ajout d'un centre communautaire à la caserne d'incendie et l'aménagement d'un parc civique dans le secteur de l'hôtel de ville, ainsi que les travaux connexes, et un emprunt au montant de quatre cent cinquante mille dollars (450 000\$) pour payer une partie du coût des travaux projetés».

Avis est de plus donné que ledit règlement numéro 580-95 a été approuvé:

- par les personnes habiles à voter sur le territoire de la municipalité, le 18 mai 1995;
- par la MRC de Sherbrooke, le 15 juin 1995;
- par le Ministre des Affaires municipales, le 3 juillet 1995.

Avis est de plus donné que ledit règlement numéro 580-95 est déposé au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, 150, rue Queen, Lennoxville, ou toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Avis est finalement donné que le règlement numéro 580-95 entre en vigueur conformément à la Loi 100, le 19 septembre 1995.

Le secteur visé est situé sur la rue Principale entre la route 112 et le chemin de la Rivière.

Croquis de la zone C24

13 juillet 1995.

Suzanne B. Jacques
Secrétaire-trésorière
08697

La Croix-Rouge ordonne un 2e retrait de produits sanguins

Dennis BRUECKER Ottawa (PC)

La Croix-Rouge a ordonné un deuxième retrait de produits sanguins hier après avoir découvert qu'un deuxième donneur était atteint de la même maladie mortelle qui avait entraîné le premier retrait.

L'agence nationale a indiqué qu'elle avait appris hier qu'un donneur de Toronto avait reçu un diagnostic révélant qu'il était probablement atteint de la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

La Croix-Rouge a commencé à retirer des produits sanguins de la circulation la semaine dernière après avoir découvert qu'un donneur de Vancouver était atteint de la même affection neurologique rare et fatale.

Le directeur national des services du sang à la Croix-Rouge, Bert Aye, a précisé que le donneur avait donné du sang pour la dernière fois en août 1994 et que selon les dossiers de la Croix-Rouge, son don précédent remontait à 1985.

«Notre enquête d'aujourd'hui (mardi) a démontré qu'une seule unité du plasma de ce donneur a été envoyée pour être fractionnée», a ajouté M. Aye. Le fractionnement est le procédé par lequel le sang est divisé en diverses composantes.

M. Aye a fait savoir que la Croix-Rouge a contacté le firme de fractionnement pour savoir quels produits avaient été affectés et s'est fait répondre que peu l'ont été.



Dans le souci probable de se refaire une réputation, la Croix-Rouge n'hésite plus à lancer l'alerte au moindre indice de danger. Hier le directeur national des services du sang, Bert Aye (à droite), et Douglas Lindores, secrétaire général, ont annoncé un deuxième retrait de produits sanguins.

«Les produits de remplacement du premier retrait pourront compenser cette perte», a fait savoir M. Aye, ajoutant que ce nouveau retrait, comme celui fait la semaine dernière, était une mesure de précaution volontaire. Selon M. Aye, il n'y aura pas de nouvelle pénurie de produits sanguins.

Le donneur de Vancouver avait donné de son sang à plusieurs reprises. Cette opération complexe, qui coûtera

des millions de dollars, est entreprise alors qu'il n'existe toujours pas de preuve que la maladie de Creutzfeldt-Jakob puisse être transmise par le sang. La réaction de la Croix-Rouge laisse toutefois croire qu'elle a tiré des leçons de la tragédie du sang contaminé par le sida au début des années 1980, et qu'elle est décidée à se refaire une réputation.

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- Lors d'une séance tenue le 3 juillet 1995, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 364 et intitulé: **modification des usages à l'intérieur du secteur de zone C24**.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 août 1995 à 20 heures à la salle du conseil, 5655, route 112, Ascot Corner. L'objet de cette assemblée est de permettre les commerces de boissons alcooliques, les brasseries, les bars et boîtes de nuit et les salles de réception avec permis d'alcool et d'autoriser les commerces de détail et les commerces mixtes, avec logement au 2e étage ou à l'arrière. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures et jours habituels d'ouverture du bureau.

Le secteur visé est situé sur la rue Principale entre la route 112 et le chemin de la Rivière.

Croquis de la zone C24

13 juillet 1995.

Suzanne B. Jacques
Secrétaire-trésorière
08698

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- Lors d'une séance tenue le 3 juillet 1995, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 365 et intitulé: **modification des usages à l'intérieur du secteur de zone C31**.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 août 1995 à 20 heures à la salle du conseil, 5655, route 112, Ascot Corner. L'objet de cette assemblée est de permettre les commerces de boissons alcooliques, les brasseries, les bars et boîtes de nuit et les salles de réception avec permis d'alcool et d'autoriser les commerces de détail et les commerces mixtes, avec logement au 2e étage ou à l'arrière et l'industrie légère. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures et jours habituels d'ouverture du bureau.

Le secteur visé est situé sur la rue Principale entre la route 112 et le chemin de la Rivière.

Croquis de la zone C31

13 juillet 1995.

Suzanne B. Jacques
Secrétaire-trésorière
08699

Hydro-Québec poursuit trois employés et un entrepreneur pour fraudes

Montréal (PC)

Hydro-Québec a intenté une poursuite de 5 millions \$ contre trois employés et un entrepreneur qui l'auraient fraudé pendant 11 ans.

Dans sa procédure déposée hier auprès de la Cour supérieure, la société d'Etat soutient que Paul Cavanagh, Diogène Dion et Jules Filion détenaient une participation financière dans la firme Entreprises de construction J.D.P., de même qu'une autre compagnie, les Excavations J. Baillargeon.

Or, selon la requête, les Excavations J. Baillargeon auraient refilé à Construction J.D.P. et à la firme Unik P.C., propriété de Paul Cavanagh, des contrats que lui avaient attribués Hydro-Québec.

En outre, les trois employés et les entreprises impliquées auraient touché des sommes dépassant la valeur réelle des travaux effectués et auraient même été payés pour des travaux non exécutés.

En attendant la conclusion de cette cause, Hydro-Québec a fait saisir les biens de ces sociétés et de ses trois employés.

Paul Cavanagh, par le biais de sa société Unik P.C., aurait supervisé la gerance et l'estimation des coûts des travaux, tandis que Construction J.D.P. s'occupait de l'aspect technique des dossiers.

M. Cavanagh aurait aussi agi à titre de représentant d'Hydro-Québec auprès de l'entrepreneur, l'inspection des travaux effectués par Excavations J. Baillargeon étant assurée par Diogène Dion et Jules Filion.

A titre d'employé d'Hydro-Québec,

Paul Cavanagh a préparé les appels d'offres et approuvé l'octroi de contrats à Excavations J. Baillargeon. Il aurait par ailleurs permis au contracteur d'effectuer les travaux pour des sommes supérieures à celles prévues par les contrats.

Dans un cas, J. Baillargeon devait s'en tenir à des travaux de 15,7 millions \$, mais la facture finale a grimpé à 29,9 millions \$.

La société d'Etat précise que jamais le contracteur ne l'avait prévenue qu'il recourrait aux services de compagnies détenues en partie par des employés d'Hydro-Québec.

Les trois hommes ont été suspendus sans solde en avril quand l'affaire a été mise au jour, mais Paul Cavanagh a pris sa retraite en juin.

Les premiers interrogatoires doivent avoir lieu le 28 juillet.

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- Lors d'une séance tenue le 3 juillet 1995, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 369 et intitulé: **modification des usages à l'intérieur du secteur de zone RE10**.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 août 1995 à 20 heures à la salle du conseil, 5655, route 112, Ascot Corner. L'objet de cette assemblée est de permettre les commerces de détail et les commerces mixtes, avec logement au 2e étage ou à l'arrière et l'industrie légère. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures et jours habituels d'ouverture du bureau.

Le secteur visé est situé sur le chemin Galipeau entre la route 112 et le chemin des Sabliers.

Croquis de la zone RE10

13 juillet 1995.

Suzanne B. Jacques
Secrétaire-trésorière
08693

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- Lors d'une séance tenue le 3 juillet 1995, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 361 et intitulé: **modification des usages à l'intérieur du secteur de zone C21**.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 août 1995 à 20 heures à la salle du conseil, 5655, route 112, Ascot Corner. L'objet de cette assemblée est de permettre les commerces de boissons alcooliques, les brasseries, les bars et boîtes de nuit et les salles de réception avec permis d'alcool. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures et jours habituels d'ouverture du bureau.

Le secteur visé est situé sur la rue Principale entre la route 112 et le chemin de la Rivière.

Croquis de la zone C21

13 juillet 1995.

Suzanne B. Jacques
Secrétaire-trésorière
08695

Les travailleurs de MIL-Davie sont déçus

Québec (PC)

Une manifestation et deux heures de discussion plus tard, les travailleurs de la MIL-Davie de Lauzon ne sont pas plus avancés qu'ils ne l'étaient avant la rencontre de leurs dirigeants syndicaux avec le ministre de l'Industrie Daniel Paillé.

Tout ce qu'ils ont effectivement obtenu, hier, c'est une autre promesse du ministre «de faire en sorte, qu'à long terme, le chantier survive».

Pourtant, devant les bureaux du ministre Paillé, environ 200 travailleurs sur les 400 attendus, s'étaient déplacés pour tenter de convaincre le gouvernement de tout mettre en oeuvre pour fournir, dès maintenant, du travail à quelques centaines des 2500 disponibles.

Il y a bien quelques menus travaux à effectuer à certains navires de la flotte de la Société des traversiers du Québec, mais M. Paillé s'est bien gardé d'en promettre davantage avant que le Conseil des ministres ne se soit prononcé, lui qui a été suffisam-

ment échaudé lorsqu'il s'est fait dire, il y a deux semaines, par son collègue des Transports Jacques Léonard, que des travaux promis, en mars dernier, ne seraient pas réalisés.

«Du côté des travaux à court terme, a expliqué le ministre, j'ai continué à dire aux représentants du syndicat que je suis toujours en discussion, tout comme la direction de la MIL-Davie, avec des fournisseurs de travaux, notamment la Société des traversiers du Québec, et que l'on a bon espoir de signer des contrats très rapidement que nous nous efforçons de confirmer le moment venu au syndicat et à la population.»

M. Paillé demeure convaincu que le lien de confiance entre le Syndicat des travailleurs de la MIL-Davie n'est pas rompu. Encore cette-fois-ci, le ministre estime «qu'ils comprennent dans quelle situation nous sommes parce l'on est finalement partenaires dans ce chantier-là».

«L'engagement que l'on a pris de garder le chantier ouvert à long terme, il est maintenu, a-t-il ajouté. Nous travaillons, eux, de leur côté et, nous, de notre côté.»

Ovide Mercredi implore les chefs de serrer les rangs

Ottawa (PC)

Les chefs autochtones doivent refaire leur unité pour que l'Assemblée des premières nations préserve sa pertinence et son poids politique face à un gouvernement fédéral qui l'ignore de plus en plus, averti hier le grand chef Ovide Mercredi.

La situation est urgente car l'APN a déjà commencé à perdre de son influence, a-t-il dit aux journalistes. Il croit que les chefs doivent serrer les rangs pour attirer l'attention du gouvernement. Si pour y parvenir, les chefs décident d'occuper des bureaux des ministères des Affaires indiennes et des Finances, Ovide Mercredi est prêt à le faire.

«Comme chef national, je suis frustré. J'ai tenté de coopérer avec le gouvernement libéral et ils ont préféré l'ignorer», a-t-il ajouté.

Devant les chefs réunis à Ottawa pour leur assemblée annuelle, M. Mercredi a indiqué

que les négociations, les barrières et les marches ne donnaient pas les résultats escomptés.

«Il faut essayer d'autres stratégies», a-t-il dit. «Si cela signifie qu'il faille devenir plus militants, plus agressifs en terme d'organisation, peut-être faut-il le faire.»

Selon le chef Mercredi, la division qui prévaut actuellement au sein de l'Assemblée ne fait qu'aggraver la situation. «Je suis frustré par le manque d'unité (entre chefs)», a-t-il dit à la presse.

«Je commence à perdre patience avec les chefs qui prennent des positions fermes en assemblée et qui, deux ou trois semaines plus tard, changent de position ou posent des gestes contradictoires», a-t-il poursuivi.

Il a critiqué le fait que des chefs acceptent de siéger sur des comités de consultation du ministère des Affaires indiennes, même si l'APN en est délibérément exclue, comme c'est le cas en matière de taxation.

A son avis, le ministre des Affaires indiennes Ron Irwin encourage cette division.

EN BREF

La mangeuse de chair vite détectée

Montréal (PC) — Une équipe de recherche du Centre de microbiologie et d'infectiologie du Centre hospitalier de l'université Laval (CHUL) travaille sur une technique de diagnostic rapide pouvant détecter dans une heure la présence dans le sang du streptocoque du groupe A, celui-là même qui a coûté la jambe gauche au chef du Bloc québécois Lucien Bouchard, à la fin de 1994.

Cette recherche spécifique a été déclenchée justement au moment où les Québécois ont réalisé la fulgurance de cette bactérie mangeuse de chair.

L'équipe de 13 personnes dirigée par le Dr Michel G. Bergeron ne part pas de zéro. Elle a déjà mis au point une sonde moléculaire capable d'identifier la présence dans l'urine, dans l'espace d'une heure, au lieu des 48 heures nécessaires normalement, de neuf microbes les plus fréquents et ceux qui tuent.

Les résultats de l'expérimentation menée auprès de plus de 1000 patients seront révélés aujourd'hui au congrès international de chimiothérapie, en cours à Montréal, que préside justement M. Bergeron.

Celui-ci a confiance que la technique mise au point au CHUL deviendrait l'outil le plus rapide au monde, le temps minimal requis étant actuellement de six heures.

Une blague peu appréciée

Montréal (PC) — Votre bébé est tellement beau, voulez-vous le vendre? Je vous donne 10 000 \$!

Cette blague que le pédiatre montréalais Horace Young avait l'habitude de répéter aux parents de ses jeunes patients l'a amené devant le comité de discipline du Collège des médecins, qui a jugé ces propos déplacés. Le comité a donné raison à trois plaignantes qui ont pris au pied de la lettre les paroles du pédiatre.

L'une d'elles a même demandé aux policiers de vérifier si le médecin faisait réellement partie d'un commerce d'enfants. Elle craignait qu'on enlève ses jumeaux durant leur séjour à l'hôpital.

Hier, le pédiatre de Pointe-Claire a expliqué devant le comité de discipline qu'il faisait ce genre de blague depuis 25 ans et qu'il ne pensait jamais que cela aurait des conséquences aussi importantes. Il a ajouté que cette entrée en matière permettait d'établir un contact plus humain avec ses clients et de vérifier l'attachement des parents pour leurs enfants.

Cela n'a pas empêché l'avocate du syndicat, représentant les trois plaignantes, Me Nathalie Lelièvre, de recommander au comité de discipline d'imposer une réprimande sévère et une amende de 600 \$.

Le Dr Young a cessé depuis de faire des blagues. Le comité de discipline devrait rendre sa sentence d'ici un mois.

Une collision à Ascot fait un blessé

Ascot (DD)

obligatoire non respecté serait à l'origine de l'accident.

Le conducteur blessé a été transporté par ambulance au Centre hospitalier Hôtel-Dieu de Sherbrooke. Les policiers de Métro-police mènent l'enquête.

D'autre part, un garçonnet de 8 ans a été blessé légèrement après avoir donné contre une automobile alors qu'il circulait à bicyclette, en fin de journée, sur Belvédère Sud, à Ascot.

Selon les premières constatations, un panneau d'arrêt

F A X

Télégramme
Telegram

PLUS

PROMESSES DE DONS

Service 7 jours / semaine de 8h00 à 21h00 (frais de service)

1-800-567-1329

Décès, Prières, Remerciements

IN MEMORIAM

BÉGIN (Mlle Bernadette)
81 ans, Sherbrooke

BOISVERT (Mme Rosalie)
88 ans, L'Avenir

DESAULNIERS (Mme Marielle)
60 ans, Montréal

FOURNIER (M. Jonathan)
17 ans, Rock Forest

GAUTHIER (Mme Eliane)
86 ans, Sherbrooke

HOULE (Mme Rose)
72 ans, St-Élie-d'Orford

LAMOTHE (Mme Réjeanne)
52 ans, Drummondville

LANGLOIS (Mme Rose)
95 ans, Richmond

LEMAY (Mme Mariette)
63 ans, Drummondville

MARCOTTE (Mme Eugénie)
80 ans, St-Georges-de-Windsor

PICARD (Mme Marie-Paule)
73 ans, Sherbrooke

PLANTE (M. Médéric)
89 ans, Sherbrooke

SEVIGNY (M. Roland)
73 ans, Sherbrooke

THERRIEN (M. Gédéon)
88 ans, Sherbrooke

THOMAS (M. Johnny)
15 ans, St-Joachim de Courval

TURCOTTE (Mme Marie-Ange)
88 ans, N-Dame Bon Conseil

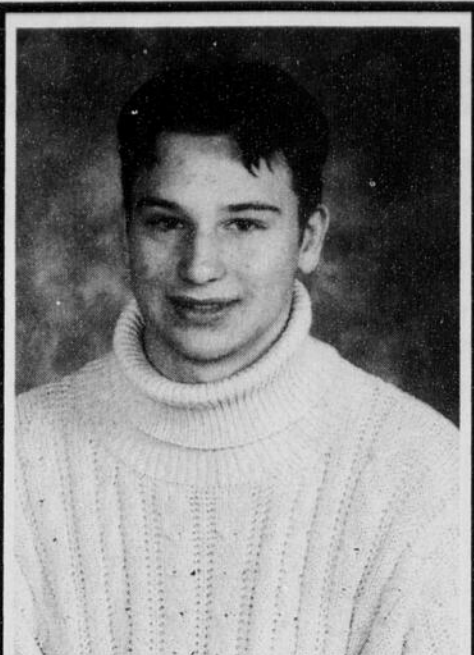
20
15e AVE NORD
SHERBROOKE
(voisin du
restaurant
McDonald)

70 ans

MONUMENTS
LETTRE ET
REPARATION AU
CIMITIERE
ESTIMATION
GRATUITE

E. PROVOST MONUMENTS INC.
569-1700

33423



**FOURNIER
Jonathan**
— Accidentellement à Deauville, le 17 juillet 1995, est décédé monsieur Jonathan Fournier, à l'âge de 17 ans, fils de Gérard Fournier et de Nicole Gobeil, demeurant à Rock Forest. Jonathan repose à la:

Résidence Funéraire Steve L. Elkas inc.
601, rue Conseil, Sherbrooke, QC
Tél.: 819-565-1155

Steve Elkas, prés.; Clément Cartier, dir.

Heures de visite: MARDI, de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 12 h, jusqu'au départ du salon à 14 h 30. Funérailles, le mercredi 19 juillet 1995 à 15 h, en l'église Résurrection du Christ, 1291, rue Grégoire, Rock Forest. Inhumation au cimetière St-Michel. Outre ses parents, Jonathan Fournier laisse dans le deuil son frère: Nicholas; ses grands-parents: André Fournier (Marie-Laure); Louis Gobeil (Rose-Alice Maltais); ses oncles et tantes: Jacques Fournier; Lorraine Fournier; Paul Fournier; Gervais Fournier (Gaétane Gagné); Serge Fournier (Jannelle Gagnon); Ghyslain Fournier (Régine Tremblay); Charline Fournier (Louis Bédard); Nicole Fournier (Jean Veilleux); Denis Fournier (Suzelle Tremblay); Linda Fournier (Viateur Julien); Denise Fournier; Louise Gobeil; Sylvain Gobeil (Sylvie Fortin); Richard Gobeil (feu Hélène Simard); Marc Gobeil (Martine Gauthier); il laisse ses cousins et cousines; ainsi que plusieurs autres parents et amis. En guise de sympathie, des dons à **ACDO**, C.P. 725, 50 Place de la Cité, Sherbrooke, QC J1H 5K7, seraient grandement appréciés de la famille.

nie Thiboutot, à l'âge de 80 ans, épouse de feu Gérard Marcotte, demeurant à St-Georges-de-Windsor. La défunte repose au salon dela:

Coopérative Funéraire de la Région d'Asbestos
351-C, boul. St-Luc Asbestos, QC
Tél.: 819-879-4842

Michel Pichet, d.g.

Heures de visite: MERCREDI, de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 9 h, jusqu'au départ du salon à 10 h 15. Funérailles, le jeudi 20 juillet 1995 à 10 h 30, en l'église Ste-Jeanne D'Arc. Inhumation au cimetière St-Michel. Outre sa conjointe, monsieur Médéric Plante laisse dans le deuil ses enfants: Roland Plante (Bonnie), Jeffersonville, Ind.; Juliette Plante (Léandre Rodrigue), Meriden, Conn.; Thérèse Plante, Sherbrooke; son beau-fils: Armand Gosselin (Carmen), Laval; ses beaux-frères et belles-sœurs: Yvonne Plante, Joliette; Alexandra Poulin, Sherbrooke; Merida Rousseau, St-Hyacinthe; Lucienne Beaudoin, Sherbrooke; Irène Caouette, Montréal; Hervé Grenier, Sherbrooke; ainsi que petits-enfants: Tania,

reposeaux:
JARDINS DUSOUVENIR DEL'ESTRIENC.
Salon Funéraire Arthur Bélisle enr.
505, rue Short Sherbrooke, QC
Tél.: 819-564-6455
Louise Alix, dir.

Heures de visite: MERCREDI, de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 9 h, jusqu'au départ du salon à 10 h 15. Funérailles, le jeudi 20 juillet 1995 à 10 h 30, en l'église Ste-Jeanne D'Arc. Inhumation au cimetière St-Michel. Outre sa conjointe, monsieur Médéric Plante laisse dans le deuil ses enfants: Roland Plante (Bonnie), Jeffersonville, Ind.; Juliette Plante (Léandre Rodrigue), Meriden, Conn.; Thérèse Plante, Sherbrooke; son beau-fils: Armand Gosselin (Carmen), Laval; ses beaux-frères et belles-sœurs: Yvonne Plante, Joliette; Alexandra Poulin, Sherbrooke; Merida Rousseau, St-Hyacinthe; Lucienne Beaudoin, Sherbrooke; Irène Caouette, Montréal; Hervé Grenier, Sherbrooke; ainsi que petits-enfants: Tania,

Thérèse, Tamy, Patrick et Micheline; ses 7 arrière-petits-enfants et 1 arrière-petit-enfant, il laisse également dans le deuil les petits-enfants et arrière-petits-enfants de sa conjointe, ses neveux et nièces; ainsi que plusieurs autres parents et amis. En guise de sympathie, des dons à la **FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER HÔTEL-DIEU** ou à la **FONDATION DES MALADIES DU COEUR**, seraient grandement appréciés de la famille.

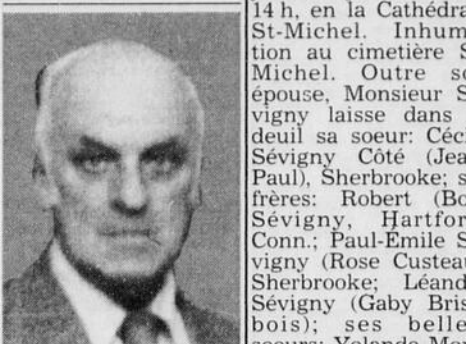
SEVIGNY Roland
— Au Centre Hospitalier Hôtel Dieu, le lun-

di 17 juillet 1995, est décédé monsieur Roland Sévigny, à l'âge de 73 ans, époux de Carmen Carignan, demeurant à Sherbrooke. Le défunt repose au salon dela:

Coopérative Funéraire del'Estrie
526, rue Prospect Sherbrooke, QC
Tél.: 819-565-7646
Alain Leclerc, d.g.

Heures de visite: MERCREDI, de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 11 h, jusqu'au départ du salon à 13 h 45. Funérailles le jeudi 20 juillet 1995, à 14 h, en la Cathédrale St-Michel. Inhumation au cimetière St-Michel. Outre son épouse, Monsieur Sévigny laisse dans le deuil sa sœur: Cécile Sévigny Côté (Jean-Paul), Sherbrooke; ses frères: Robert (Bob) Sévigny, Hartford, Conn.; Paul-Emile Sévigny (Rose Custeau), Sherbrooke; Léandre Sévigny (Gaby Brisebois); ses belles-sœurs: Yolande Morel Sévigny, Sherbrooke; Cécile Carignan Sharpe, Sherbrooke; Réjane Lemay Carignan, Sherbrooke; ainsi que plusieurs neveux, ni-

ces, autres parents et amis. La famille désire remercier le personnel du Centre Hospitalier Hôtel-Dieu, spécialement le personnel du département des soins intensifs pour les bons soins prodigués à M. Sévigny.



THERRIEN Gédéon
— Au Centre Hospitalier Hôtel-Dieu de Sherbrooke, le 17 juillet 1995, est décédé monsieur Gédéon Therrien, à l'âge de 88 ans, époux de feu Germaine Talbot, demeurant à Sherbrooke. Le défunt repose aux:

JARDINS DUSOUVENIR DEL'ESTRIENC.
Salon Funéraire

Arthur Bélisle enr.
505, rue Short Sherbrooke, QC
Tél.: 819-564-6455
Louise Alix, dir.

Heures de visite: MARDI, de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 9 h, jusqu'au départ du salon à 10 h 15. Funérailles, le mercredi 19 juillet 1995 à 10 h 30, en l'église Notre-Dame de l'Assomption. Inhumation au cimetière St-Michel. Monsieur Gédéon Therrien laisse dans le deuil ses enfants: Rita (Gérard Chicoine); Marcel (Denise Lamontagne); Jeanine (feu Georges Gautreau); Gérard (Normande Laverdière); Gérard (Colette Biette); Madeleine Blanchette (feu André); il laisse ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, ses neveux et nièces; ainsi que plusieurs autres parents et amis. La famille tient à remercier le personnel du Centre Hospitalier Hôtel-Dieu, pour les bons soins prodigués à M. Therrien.

Arthur Bélisle enr.
505, rue Short Sherbrooke, QC
Tél.: 819-564-6455
Louise Alix, dir.

Heures de visite: MARDI, de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 9 h, jusqu'au départ du salon à 10 h 15. Funérailles, le mercredi 19 juillet 1995 à 10 h 30, en l'église Notre-Dame de l'Assomption. Inhumation au cimetière St-Michel. Monsieur Gédéon Therrien laisse dans le deuil ses enfants: Rita (Gérard Chicoine); Marcel (Denise Lamontagne); Jeanine (feu Georges Gautreau); Gérard (Normande Laverdière); Gérard (Colette Biette); Madeleine Blanchette (feu André); il laisse ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, ses neveux et nièces; ainsi que plusieurs autres parents et amis. La famille tient à remercier le personnel du Centre Hospitalier Hôtel-Dieu, pour les bons soins prodigués à M. Therrien.

Arthur Bélisle enr.
505, rue Short Sherbrooke, QC
Tél.: 819-564-6455
Louise Alix, dir.

Heures de visite: MARDI, de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 9 h, jusqu'au départ du salon à 10 h 15. Funérailles, le mercredi 19 juillet 1995 à 10 h 30, en l'église Notre-Dame de l'Assomption. Inhumation au cimetière St-Michel. Monsieur Gédéon Therrien laisse dans le deuil ses enfants: Rita (Gérard Chicoine); Marcel (Denise Lamontagne); Jeanine (feu Georges Gautreau); Gérard (Normande Laverdière); Gérard (Colette Biette); Madeleine Blanchette (feu André); il laisse ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, ses neveux et nièces; ainsi que plusieurs autres parents et amis. La famille tient à remercier le personnel du Centre Hospitalier Hôtel-Dieu, pour les bons soins prodigués à M. Therrien.



BÉGIN Bernadette

— Au Centre Hospitalier de Sherbrooke, le 16 juillet 1995, est décédée mademoiselle Bernadette Bégin, à l'âge de 81 ans, fille de feu Georges Bégin et de feu Clara Vallières, demeurant à Sherbrooke. Afin de respecter les dernières volontés de mademoiselle Bégin, il n'y aura pas d'exposition. Les funérailles auront lieu sous la direction de la:

Coopérative Funéraire del'Estrie
530, rue Prospect Sherbrooke, QC
Tél.: 819-565-7646
Alain Leclerc, d.g.

Funérailles, le jeudi 20 juillet 1995 à 10 h, en la cathédrale Saint-Michel. Inhumation au cimetière Saint-Michel. Mademoiselle Bernadette Bégin laisse dans le deuil sa sœur: Isabelle (Dr André D'Etcheverry); ainsi que ses cousins et cousines de la famille Vallières et de nombreux autres amis. En guise de sympathie, des dons en **OFFRANDES DE MESSE**, seraient grandement appréciés de la famille.

volontés de madame Gauthier, il n'y aura pas d'exposition. Les funérailles auront lieu sous la direction de la:

Résidence Funéraire Steve L. Elkas inc.
601, rue Conseil Sherbrooke, QC
Tél.: 819-565-1155
Steve L. Elkas, prés.
Clément Cartier, dir.

Funérailles, en présence de la dépouille mortelle, le mercredi 19 juillet 1995 à 14 h, en l'église St-Sacrement. Par la suite, il y aura incinération. La famille sera présente au sous-sol de l'église St-Sacrement après la cérémonie, afin de recevoir les témoignages de sympathie des parents et amis. Les cendres seront déposées au cimetière St-Michel, à une date ultérieure. Outre son époux, madame Eliane Gauthier laisse dans le deuil ses enfants: Carmen; Lise (Donald Dion); Diane (Maurice Martin); Jean-Marc (Nicole Bouquet); ses petits-enfants: Stéphane Dion, Philippe et Mélanie Martin, Alexandre Gauthier; ses sœurs: Mme Flora Provencher, Mme Léa Provençal, Mme Aline Letendre, Mme Cécile Breton, Mme Thérèse Daigneault; son frère: Léo Chamberland; elle laisse ses neveux et nièces; ainsi que plusieurs autres parents et amis. En guise de sympathie, des dons à la **FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUEBEC**, 1360, rue King Ouest, Sherbrooke, Québec, J1J 2B6, seraient grandement appréciés de la famille.

— Au Centre Hospitalier de Sherbrooke, le 14 juillet 1995, est décédée madame Rose Peters, à l'âge de 72 ans, épouse de feu Antonio Houle, demeurant à St-Élie-d'Orford. La défunte repose aux:

JARDINS DUSOUVENIR DEL'ESTRIENC.
Salon Funéraire Arthur Bélisle enr.
505, rue Short Sherbrooke, QC
Tél.: 819-564-6455
Louise Alix, dir.

Heures de visite: MARDI, de 14 h à 16 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 13 h, jusqu'au départ du salon à 14 h 30. Funérailles, le mercredi 19 juillet 1995 à 15 h, en l'église de St-Élie-d'Orford. Les cendres seront déposées au cimetière St-Michel. Madame Houle laisse dans le deuil ses enfants: Hugo (Pauline Boutin); Angèle (Claude Deschênes); Maurice; ses petits-enfants: Sylvie, Serge, Jean-François, David, Carole, François; ses arrière-petits-enfants: Stéphane, Tina; son gendre: Lionel Compagnat (feu Gisèle Houle); ses frères et

sœurs: Théodore Peters (Audrey); William Georgette; Thérèse Peters; Turcotte (Roland Cormier); Joseph (Emily); ses beaux-frères et belles-sœurs: Yvonne Houle Tanguay; Denis (Yvette); Denise (Roland Latulippe); Athanasie (Yolande); Lionel (Lucille); Thérèse Houle Blanchette; Hélène (feu Gaston); Olivette Longpré Houle; Doris Peters; son grand ami: Daniel Pépin; ainsi que de nombreux neveux, nièces, autres parents et amis.

LAMOTHE Réjeanne (Aubry)
— A Montréal, le 17 juillet 1995, est décédée madame Réjeanne Aubry, à l'âge de 52 ans, épouse de feu François Lamothe, demeurant à Drummondville. La défunte repose aux:

Centre Funéraire Yves Houle & Frère
130, rue Lindsay Drummondville, QC
Tél.: 819-478-0222 ou 1-800-561-2881

Heures de visite: MARDI, de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h. Jour des funérailles, de 9 h, jusqu'au départ du salon à 10 h 15. Funérailles, le mercredi 19 juillet 1995 à 11 h, en l'église St-Jonction. Inhumation au cimetière paroissial. Madame Réjeanne Lamothe laisse dans le deuil ses enfants: Jean-François (Danielle Jodoin); St-Nicéphore; Anne (Guy Marcoux); St-Nicéphore; sa mère: Mme Marie-Anne Plourde; Aubry, Drummondville; sa belle-mère: Mme Antoinette Lamothe, Drummondville; ses sœurs, son frère, ses beaux-frères et belles-sœurs: Lise (André Spénard), St-Bruno; Denise (Mario Chabot), Drummondville; René (Lucie Paré), St-Hyacinthe; Monique (Bernard Houde), Drummondville; Madeleine (Jean-Marc Houle), Ancienne Lotrette; Lucille, Sherbrooke; Diane (Ghyslain Melançon), Ville La Salle; Pauline Lamothe, Drummondville; Robert Lamothe (Hugette Bergeron), Drummondville; Lucette Lamothe (Léo Bélièveau), Repentigny; Pierrette Lamothe (André Provencher), Drummondville; ainsi que plusieurs autres parents et amis. En guise de sympathie, des dons à la **SOCIÉTÉ CANA-**

LANGLOIS Rose (Raymond)
— Au Foyer de Richmond, le 17 juillet 1995, est décédée madame Rose Raymond, à l'âge de 95 ans, épouse de feu Alfred Langlois, demeurant à Richmond. Afin de respecter les dernières volontés de madame Langlois, il n'y aura pas d'exposition. Les funérailles auront lieu sous la direction de la:

Coopérative Funéraire del'Estrie
530, rue Prospect Sherbrooke, QC
Tél.: 819-565-7646
Alain Leclerc, d.g.

Funérailles le vendredi 21 juillet 1995 à 14 h, en l'église St-Jean Baptiste. Inhumation au cimetière St-Michel. Madame Picard laisse dans le deuil ses frères, sœurs: Simone Poisson (feu Louis Lamoureux); Gabrielle Poisson (Léonard Byrns); Gérard Poisson (Georgette Chartier); Gilbert Poisson (Rita Jolin); Rosanne Poisson (feu Jacques Fortin); Oliva Poisson (Pierre-Léon); Solange Poisson (feu René Champoux); Germaine Poisson; Germaine Poisson (Yvette Paré); Jean-Louis Poisson (Monique Charberland); Emilien Poisson (Gisèle Cloutier); Yves Poisson (Michelle Archambeault); son beau-frère Donat Duquette; ainsi que plusieurs neveux, nièces, parents et amis.

DIENNE DU CANTER, serait grandement appréciés de la famille.

PICARD Marie-Paule (Poisson)
— A son domicile, le 6 juillet 1995, est décédée madame Marie-Paule Poisson, à l'âge de 73 ans, épouse de feu Ernest Picard, demeurant à Sherbrooke. Afin de respecter ses dernières volontés, il n'y aura pas d'exposition. Les funérailles auront lieu sous la direction de la:

Coopérative Funéraire del'Estrie
530, rue Prospect Sherbrooke, QC
Tél.: 819-565-7646
Alain Leclerc, d.g.

Funérailles le vendredi 21 juillet 1995 à 14 h, en l'église St-Jean Baptiste. Inhumation au cimetière St-Michel. Madame Picard laisse dans le deuil ses frères, sœurs: Simone Poisson (feu Louis Lamoureux); Gabrielle Poisson (Léonard Byrns); Gérard Poisson (Georgette Chartier); Gilbert Poisson (Rita Jolin); Rosanne Poisson (feu Jacques Fortin); Oliva Poisson (Pierre-Léon); Solange Poisson (feu René Champoux); Germaine Poisson; Germaine Poisson (Yvette Paré); Jean-Louis Poisson (Monique Charberland); Emilien Poisson (Gisèle Cloutier); Yves Poisson (Michelle Archambeault); son beau-frère Donat Duquette; ainsi que plusieurs neveux, nièces, parents et amis.

LANGLOIS Rose (Raymond)
— Au Foyer de Richmond, le 17 juillet 1995, est décédée madame Rose Raymond, à l'âge de 95 ans, épouse de feu Alfred Langlois, demeurant à Richmond. Afin de respecter les dernières volontés de madame Langlois, il n'y aura pas d'exposition. Les funérailles auront lieu sous la direction de la:

Coopérative Funéraire del'Estrie
530, rue Prospect Sherbrooke, QC
Tél.: 819-565-7646
Alain Leclerc, d.g.

Funérailles le vendredi 21 juillet 1995 à 14 h, en l'église St-Jean Baptiste. Inhumation au cimetière St-Michel. Madame Picard laisse dans le deuil ses frères, sœurs: Simone Poisson (feu Louis Lamoureux); Gabrielle Poisson (Léonard Byrns); Gérard Poisson (Georgette Chartier); Gilbert Poisson (Rita Jolin); Rosanne Poisson (feu Jacques Fortin); Oliva Poisson (Pierre-Léon); Solange Poisson (feu René Champoux); Germaine Poisson; Germaine Poisson (Yvette Paré); Jean-Louis Poisson (Monique Charberland); Emilien Poisson (Gisèle Cloutier); Yves Poisson (Michelle Archambeault); son beau-frère Donat Duquette; ainsi que plusieurs neveux, nièces, parents et amis.

MARCOTTE Eugénie (Thiboutot)
— Au Centre Hospitalier de Sherbrooke, le 17 juillet 1995, est décédée madame Eugé-



PICARD Marie-Paule (Poisson)

— A son domicile, le 6 juillet 1995, est décédée madame Marie-Paule Poisson, à l'âge de 73 ans, épouse de feu Ernest Picard, demeurant à Sherbrooke. Afin de respecter ses dernières volontés, il n'y aura pas d'exposition. Les funérailles auront lieu sous la direction de la:

Coopérative Funéraire del'Estrie
530, rue Prospect Sherbrooke, QC
Tél.: 819-565-7646
Alain Leclerc, d.g.

Funérailles le vendredi 21 juillet 1995 à 14 h, en l'église St-Jean Baptiste. Inhumation au cimetière St-Michel. Madame Picard laisse dans le deuil ses frères, sœurs: Simone Poisson (feu Louis Lamoureux); Gabrielle Poisson (Léonard Byrns); Gérard Poisson (Georgette Chartier); Gilbert Poisson (Rita Jolin); Rosanne Poisson (feu Jacques Fortin); Oliva Poisson (Pierre-Léon); Solange Poisson (feu René Champoux); Germaine Poisson; Germaine Poisson (Yvette Paré); Jean-Louis Poisson (Monique Charberland); Emilien Poisson (Gisèle Cloutier); Yves Poisson (Michelle Archambeault); son beau-frère Donat Duquette; ainsi que plusieurs neveux, nièces, parents et amis.

LANGLOIS Rose (Raymond)
— Au Foyer de Richmond, le 17 juillet 1995, est décédée madame Rose Raymond, à l'âge de 95 ans, épouse de feu Alfred Langlois, demeurant à Richmond. Afin de respecter les dernières volontés de madame Langlois, il n'y aura pas d'exposition. Les funérailles auront lieu sous la direction de la:

Coopérative Funéraire del'Estrie
530, rue Prospect Sherbrooke, QC
Tél.: 819-565-7646
Alain Leclerc, d.g.

Funérailles le vendredi 21 juillet 1995 à 14 h, en l'église St-Jean Baptiste. Inhumation au cimetière St-Michel. Madame Picard laisse dans le deuil ses frères, sœurs: Simone Poisson (feu Louis Lamoureux); Gabrielle Poisson (Léonard Byrns); Gérard Poisson (Georgette Chartier); Gilbert Poisson (Rita Jolin); Rosanne Poisson (feu Jacques Fortin); Oliva Poisson (Pierre-Léon); Solange Poisson (feu René Champoux); Germaine Poisson; Germaine Poisson (Yvette Paré); Jean-Louis Poisson (Monique Charberland); Emilien Poisson (Gisèle Cloutier); Yves Poisson (Michelle Archambeault); son beau-frère Donat Duquette; ainsi que plusieurs neveux, nièces, parents et amis.

DIENNE DU CANTER, serait grandement appréciés de la famille.

PICARD Marie-Paule (Poisson)
— A son domicile, le 6 juillet 1995, est décédée madame Marie-Paule Poisson, à l'âge de 73 ans, épouse de feu Ernest Picard, demeurant à Sherbrooke. Afin de respecter ses dernières volontés, il n'y aura pas d'exposition. Les funérailles auront lieu sous la direction de la:

Coopérative Funéraire del'Estrie
530, rue Prospect Sherbrooke, QC
Tél.: 819-565-7646
Alain Leclerc, d.g.

Funérailles le vendredi 21 juillet 1995 à 14 h, en l'église St-Jean Baptiste. Inhumation au cimetière St-Michel. Madame Picard laisse dans le deuil ses frères, sœurs: Simone Poisson (feu Louis Lamoureux); Gabrielle Poisson (Léonard Byrns); Gérard Poisson (Georgette Chartier); Gilbert Poisson (Rita Jolin); Rosanne Poisson (feu Jacques Fortin); Oliva Poisson (Pierre-Léon); Solange Poisson (feu René Champoux); Germaine Poisson; Germaine Poisson (Yvette Paré); Jean-Louis Poisson (Monique Charberland); Emilien Poisson (Gisèle Cloutier); Yves Poisson (Michelle Archambeault); son beau-frère Donat Duquette; ainsi que plusieurs neveux, nièces, parents et amis.

MARCOTTE Eugénie (Thiboutot)
— Au Centre Hospitalier de Sherbrooke, le 17 juillet 1995, est décédée madame Eugé-

Les Casques bleus ukrainiens sont coincés entre deux feux

Sarajevo (AP et Reuter)

A lors que leur base a été la cible d'obus de mortier serbes, les Casques bleus ukrainiens dans l'enclave musulmane de Zepa ont été menacés hier par les forces gouvernementales bosniaques de devenir «boucliers humains» si l'OTAN ne bombardait pas les Serbes. A l'inverse, les Serbes ont menacé de bombarder les Ukrainiens en cas de raid aérien.

Avançant depuis l'ouest vers la ville, les Serbes ont lourdement pilonné au mortier la «zone de sécurité», afin de provoquer au plus tôt la capitulation des 500 défenseurs bosniaques faiblement armés.

C'est précisément pour obtenir des armes que ces derniers ont déposé les Casques bleus ukrainiens de leurs armes, à Zepa mais aussi à Gorazde.

Redoutant la chute de Zepa après celle de Srebrenica la semaine dernière, le président bosniaque Alija Izetbegovic s'était prononcé, lun-

di soir, pour des «négociations directes» avec les militaires serbes dans le but de permettre l'évacuation de civils âgés ou blessés.

6 morts et 16 blessés
Par ailleurs, six personnes ont été tuées et au moins 16 autres, dont cinq enfants, ont été blessées mardi par des tireurs embusqués serbes ou des éclats d'obus à Sarajevo, déclarent des témoins et les autorités locales.

Pape pour l'intervention
Par ailleurs l'ambassadeur du Vatican à Sarajevo a indiqué que le pape était Jean-Paul II est prêt à soutenir une intervention militaire limitée, pour mettre fin à la guerre en Bosnie.

«Le dialogue et la négociation sont préférables dans 999 cas sur 1000 mais, quand on est confronté à une situation aussi grave, l'intervention devient envisageable», a déclaré Mgr Francisco Monterisi, nonce à Sarajevo, au quotidien catholique *Avvenire* à paraître mercredi.

Dimanche le pontific avait condamné les attaques contre les «zones de sécurité» de Bosnie, qui sont selon lui des crimes contre l'humanité.

Elstine a eu une attaque cardiaque

Moscou (Reuter)

Le président Boris Elstine a reconnu hier avoir subi une attaque cardiaque le 10 juillet mais a ajouté qu'il se sentait mieux depuis son hospitalisation.

«Il m'est arrivé quelque chose de désagréable le 10, une attaque cardiaque résultant d'une ischémie», a-t-il expliqué lors d'un entretien avec la chaîne de télévision russe ORT obtenu par Reuter. C'était la première fois que le président acceptait de parler à la presse depuis son hospitalisation.

Les médecins ont toujours dit que le président souffrait depuis quelque temps d'ischémie, mauvaise irrigation des tissus et des organes, mais ils n'avaient jamais utilisé le terme d'«attaque cardiaque».

«J'ai été emmené à l'hôpital (...) et j'étais déjà mieux deux jours après (...)» Les médecins disent que je serai complètement remis et que je n'aurai pas de séquelles», a expliqué le président, filmé dans un couloir du troisième étage de l'hôpital.

Quatre heures de travail par jour

Les médecins insistent pour que le chef de l'Etat entre en maison de repos après sa sortie de l'hôpital, a déclaré Sergueï Medvedev aux journalistes qui, hier après-midi, l'attendaient à la sortie de l'hôpital central. Il n'a cependant pas précisé jusqu'à quand Boris Elstine devrait garder la chambre.

Le président, a-t-il souligné, se sent «beaucoup mieux», travaille «quatre heures par jour» et souhaite quitter l'hôpital «le plus vite possible».

Agé de 64 ans, Boris Elstine souffre d'une aggravation de l'ischémie qui, dans le cas du cœur, peut provoquer un infarctus.

Selon Tass, le président et le premier ministre se sont notamment entretenus du processus de paix engagé en Tchétchénie, ce que confirme la présence à cette rencontre de Viatcheslav Mikhaïlov, qui est également le principal négociateur russe. Boris Elstine se serait déclaré «satisfait» des résultats obtenus jusqu'à présent, ajoutant l'agence, sans donner plus de détails.

AUTOUR DU MONDE

Canicule aux États-Unis: le bilan porté à 655 morts

Chicago (AP) — Le bilan de la vague de chaleur qui sévit sur le centre et l'est des États-Unis a été porté à 655 morts hier, après que les autorités eurent découvert de nouveaux corps et recensé de nouveaux décès dus à la canicule à Chicago, la ville la plus touchée avec 376 morts.

Selon les autorités, 137 corps de victimes de la chaleur ont été comptés dans les entreprises de pompes funèbres de Chicago. Ils s'ajoutent aux 239 déjà comptabilisés en morgue, la semaine dernière.

En conférence de presse, un médecin légiste de la ville, Edmund Donoghue, a estimé que le bilan pourrait même dépasser 400. «Le pire scénario derrière nous mais personne ne sait où cela va s'arrêter», a-t-il commenté.

La chaleur s'est atténuée hier sur la majeure partie des États-Unis, mais reste importante dans le Sud-ouest du pays qui a connu des températures proches de 40 degrés. Cependant, les météorologues annoncent un retour de la canicule pour le week-end prochain.

Le Vatican demande plus de rigueur à ses employés

Le Vatican (Reuter) — Le Vatican exigera à partir du 1er octobre de ses 2000 employés laïcs une conduite exemplaire morale et catholique, dans leur vie familiale et professionnelle, sous peine de sanctions allant jusqu'au licenciement.

Une «déclaration de réputation morale» devra être signée par tous les travailleurs laïcs dans les bureaux de la Curie, la banque vaticane, la poste, les forces de sécurité et les musées de la cité pontificale.

Devront être déclarés aux autorités tous «changements dans la composition des familles» - exclus bien sûr l'avortement et le divorce.

Des mesures disciplinaires seront prises en cas de «non-respect des obligations de la foi catholique et de ses principes de vie».

L'«insubordination» (la grève ou la manifestation) sera également punie.

Reagan opéré pour une lésion cancéreuse au cou

Los Angeles (Reuter) — L'ancien président américain Ronald Reagan s'est fait enlever une lésion cancéreuse sur la peau du cou durant un examen de routine cette semaine, a annoncé la porte-parole de M. Reagan hier.

Selon Joanne Drake, cette lésion, causée par une exposition excessive au soleil, était similaire à celle qui avait été enlevée du nez de Ronald Reagan il y a plusieurs années.



DESAULNIERS Marielle (Moquin)

— A Montréal, le 12 juillet 1995, est décédée madame Marielle Desaulniers, à l'âge de 60 ans, demeurant à Montréal. Une messe commémorative aura lieu le samedi 22 juillet 1995, à 16 h, en l'église St-Philippe de Windsor. Madame Desaulniers laisse dans le deuil sa fille: Anne Cameron (Ken), Brossard; André (Nicole), St-Lambert; ses petits-enfants: Claire; Emely; Stéphanie; Daniel; Elisabeth; ses frères, sœurs: Philippe Desaulniers (à l'âge de 60 ans, demeurant à Montréal); Gertrude Noël (Léon); Léon Desaulniers (Laurianne); son ex-époux: Victor Moquin; elle laisse également dans le deuil plusieurs neveux, nièces, autres parents et amis.



GAUTHIER Eliane (Desbiens)

— Subitement à Sherbrooke, le 17 juillet 1995, est décédée madame Eliane Desbiens, à l'âge de 86 ans, épouse de Robert Gauthier, demeurant à Sherbrooke. Afin de respecter les dernières



HOULE Rose (Peters)

— Au Centre Hospitalier de Sherbrooke, le 14 juillet 1995, est décédée madame Rose Peters, à l'âge de 72 ans, épouse de feu Antonio Houle, demeurant à St-Élie-d'Orford. La défunte repose aux:

JARDINS DUSOUVENIR DEL'ESTRIENC.
Salon Funéraire Arthur Bélisle enr.
505, rue Short Sherbrooke, QC
Tél.: 819-564-6455
Louise Alix,